PRÉFET
DE LA VENDÉE
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture de la Vendée
Direction des sécurités

Cabinet du préfet
Service interministériel
de défense et de protection civile

Tél. : 02 51 36 71 92
Mail : pref-defense-protection-civile@vendee.gouv.fr

La Roche-sur-Yon, le 28 juin 2025

MESSAGE D'ALERTE SUR LA MISE EN VIGILANCE DE NIVEAU ORANGE POUR LA CANICULE

Expéditeur : le préfet de la Vendée

Destinataires : pour action

DDETS	Conseil départemental	DT ARS	Sous-préfectures	SDIS	Maires
SAMU 85	DDTM	DDPP	DSDEN		

Destinataires : pour information

Préfet de zone	COGIC	Ministère de la Santé et de la Prévention	Météo-France	ARS
DDPN	Gendarmerie	SNCF	Presse	

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France, décide l'état d'alerte météorologique de niveau **ORANGE** pour les températures caniculaires attendues les prochains jours. Il convient d'être vigilant et de se tenir informé de l'évolution météorologique.

Si nécessaire : de plus, sur la base des informations de l'Agence Nationale de Santé Publique, qui indiquent le dépassement des seuils bio-météorologiques à partir du dimanche 29 juin 2025 à 12H00, et sur instruction du ministre de la Santé, le niveau 3 du plan de gestion d'une canicule est déclenché à compter de ce jour dans le département de la Vendée.

Type de phénomène :
Episode caniculaire de niveau orange avec un début de phénomène le dimanche 29 juin 2025 à 12 heures se prolongeant en début de semaine.

Qualification du phénomène :
Les températures maximales seront globalement comprises entre 32 et 35°C, localement 36 à 37°C.

Évolution prévue :
L'épisode caniculaire perdurera en début de semaine, avec des températures qui poursuivent leur hausse. La chaleur va s'installer et s'intensifier en début de semaine (lundi et mardi). Mardi, les températures se maintiennent à des niveaux très élevés, voire gagnent encore 1 à 2°C par rapport à la veille. Une baisse progressive des températures est envisageable à partir de mercredi après-midi, dans un premier temps sur les départements les plus à l'ouest.

Consignes aux maires :

Avant le début de la période à risque (le dimanche 29 juin 2025 à midi), les maires prendront toutes mesures permettant d'assurer l'information, la protection et le soutien de leur population conformément à leur plan communal de sauvegarde (PCS) au regard du risque annoncé, notamment en direction des personnes les plus exposées à ce risque.

Les maires sont invités à se tenir au courant de l'évolution de la situation et à prendre les précautions d'usage.

Des indications peuvent leur être apportées par la préfecture (SIDPC) : 02.51.36.71.92 ou auprès du répondeur de Météo-France au 05.67.22.95.00 ou sur les sites internet www.vendee.gouv.fr et https://vigilance.meteofrance.fr

Conséquences possibles

- Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.
- Le danger est plus grand pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes atteintes de maladie chronique ou de troubles de la santé mentale, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, et les personnes isolées.
- Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention à la déshydratation et au coup de chaleur.
- Veillez aussi sur les enfants.
- Les symptômes d'un coup de chaleur sont : une fièvre supérieure à 40°C, une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête, des nausées, une somnolence, une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

Conseils de comportement

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.
- Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie.
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez les dans un endroit frais.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour.
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.
- Buvez beaucoup d'eau plusieurs fois par jour si vous êtes un adulte ou un enfant, et environ 1.5 litre d'eau par jour si vous êtes une personne âgée et mangez normalement.
- Continuez à manger normalement.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h).
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.
- Limitez vos activités physiques.

Le préfet,
pour le préfet,
le sous-préfet d'astreinte,

Christophe PECATE